

Nous vous rappelons que pour toutes les inscriptions les documents suivants sont obligatoires :

- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité de moins de 3 mois (à renouveler chaque année et daté à partir de septembre 2021 précisant l'aptitude à la pratique du Kung Fu voir du Kung Fu en compétition.
- 1 photos d'identité.
- Le règlement de la cotisation dans sa totalité (67 euros, à régler à part, séparément des cours)
- Le règlement des cours, en début d'année.
- Le règlement intérieur de l'association dûment signé.
- La présente fiche d'inscription dûment complétée et signée.

AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA ETRE ACCEPTEE SANS L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS.